

ARRETE DU MAIRE

N° 82 /25 du 17 FEV. 2025

Fixant les tarifs des droits d'entrée applicables aux spectacles organisés au centre culturel et au pôle artistique de la Ville du Mont-Dore pour les mois de mars à juillet 2025

Le Maire de la Ville du Mont-Dore,

Vu la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'article L.122-20 du Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n°60/20/VII du 09 juillet 2020, portant délégation au Maire de certaines compétences dévolues au conseil municipal ;

Vu la délibération n°103/24/XII du 12 décembre 2024, fixant le tarif des divers droits municipaux, des redevances et des taxes pour l'année 2025 ;

Vu l'arrêté n°338/20 du 07 juillet 2020, portant délégation de signature au huitième adjoint au Maire, Madame Valérie BOLO ;

Considérant la nécessité de fixer les tarifs des droits d'entrée applicables aux spectacles organisés par la Ville du Mont-Dore pour les mois de mars à juillet 2025, au centre culturel et au pôle artistique,

ARRETE

Article 1 :

1.1 Les tarifs des droits d'entrée applicables aux spectacles organisés au centre culturel et au pôle artistique de la Ville du Mont-Dore, pour les mois de mars à juillet 2025, sont fixés comme suit :

Danse : « AMUI I ROTO I TE ORI - unis dans la danse »

Production : association Poé Rava - Hei Pua Nui

Samedi 15 mars 2025 à 18h

Dimanche 16 mars 2025 à 13h

Tarif Unique : 2 800 F

salle de spectacles du centre culturel

Musique : « WOMEN ROCK 2 »

Production : association Kharma Legal

Samedi 29 mars 2025 à 18h

Tarif Unique : 2 200 F

salle de spectacles du centre culturel

Cinéma : « Jeunesse »

Production : Ville du Mont-Dore

Mercredi 09 avril 2025 à 18h

Tarif Plein : 500 F

Tarif Réduit : 300 F

salle de spectacles du centre culturel

Cinéma : « Comédies musicales »

Production : Ville du Mont-Dore

Mercredi 28 mai 2025 à 18h

Tarif Plein : 500 F

Tarif Réduit : 300 F

salle de spectacles du centre culturel

Musique : « Encore un soir »

Production : Madame Dolores Gremy

Vendredi 06 juin 2025 à 20h

Samedi 07 juin 2025 à 18h

Tarif Unique : 2 900 F

salle de spectacles du centre culturel

Musique : « KHARMA LEGAL »

Production : association Kharma Legal

Samedi 14 juin 2025 à 18h

Tarif Unique : 2 000 F

petit théâtre au pôle artistique

Théâtre : « La famille tout écrans »

Production : Asso les kidams

Samedi 12 juillet 2025 à 10h et à 16h

Tarif Plein : 1 800 F

Tarif Réduit : 1 600 F

salle de spectacles du centre culturel

Danse : « Concours Chorégraphique »

Production : Monsieur Charlogy Thomson

Samedi 19 juillet 2025 à 18h00

Tarif Unique : 1 200 F

Salle de spectacles du centre culturel

Danse : « Les nuits de l'Avant-Scène »

Production : Sarl Avant-Scène

Vendredi 25 juillet 2025 à 19h

Samedi 26 juillet 2025 à 18h

Dimanche 27 juillet 2025 à 17h

Tarif Plein : 3 500 F

Tarif Réduit : 2 800 F

salle de spectacles du centre culturel

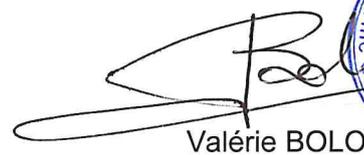
1.2 Durant les mois de mars à juillet de l'année, des spectacles autres que ceux déjà mentionnés au paragraphe 1.1 du présent arrêté pourront être organisés au Centre Culturel et au Pôle artistique du Mont-Dore, il conviendra alors de fixer leurs tarifs par arrêté particulier.

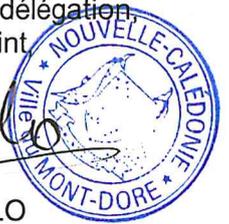
Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre de la Ville et fera l'objet d'un compte-rendu devant le Conseil municipal. Il sera transmis au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publié sous format électronique.

Fait au Mont Dore, le 17 FEV. 2025

Pour le Maire et par délégation,
Le 8^{ème} adjoint


Valérie BOLO



Ampliations :	
Subdivision Administrative Sud	1
Trésorerie de la Province Sud	1
Intéressé(e)	1
DFI (SF)	1
DSAP	1
SAG (registre et CR au CM)	1